

# Fascicule de documentation



BNQ 9902-001/2017

Certification de produits, de processus et de services — Règles de procédure générales



## SOMMAIRE

		<b>Page</b>
1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	2
2	DÉFINITIONS	2
3	INTERVENANTS DANS LES PROGRAMMES DE CERTIFICATION DU BNQ	5
4	DÉMARCHE DE CERTIFICATION DE PRODUITS, DE PROCESSUS OU DE SERVICES	6
	4.1 DEMANDE DE CERTIFICATION	6
	4.2 EXAMEN DES DOCUMENTS	7
	4.3 VISITE DE CONTRÔLE EN VUE DE LA CERTIFICATION	8
	4.4 DÉCISION DE CERTIFICATION ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	10
	4.5 VISITES DE CONTRÔLE PÉRIODIQUES ET VISITES DE RENOUVÈLEMENT	10
5	DISPOSITIONS EN CAS DE MODIFICATIONS	11
	5.1 MODIFICATIONS APPORTÉES AU PRODUIT, AU PROCESSUS OU AU SERVICE	11
	5.2 MODIFICATIONS APPORTÉES À LA PORTÉE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	12
	5.3 MODIFICATIONS APPORTÉES AUX EXIGENCES D'UN PROGRAMME DE CERTIFICATION	12
	5.4 MODIFICATIONS APPORTÉES AU PRÉSENT DOCUMENT	12
6	DÉMARCHE DE CERTIFICATION DE COMPOSANTS	13
7	DÉMARCHE D'ATTESTATION DE PRODUITS	13
8	RESPONSABILITÉS ET ENGAGEMENTS DU BNQ ET DU CLIENT	13
	8.1 BNQ	13
	8.2 CLIENT	14
9	SUSPENSION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	15
	9.1 GÉNÉRALITÉS	15
	9.2 PROCESSUS	15



10	RETRAIT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	16
10.1	GÉNÉRALITÉS	16
10.2	PROCESSUS	16
11	ÉTAT NON VALIDE D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	17
12	FERMETURE DU DOSSIER DE CERTIFICATION	17
13	TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES APPELS	17
13.1	GÉNÉRALITÉS	17
13.2	MODALITÉS ET ÉTAPES DE TRAITEMENT	17
14	PRODUIT, PROCESSUS OU SERVICE CERTIFIÉ DEVENU DANGEREUX	19
14.1	GÉNÉRALITÉS	19
14.2	MODALITÉS ET ÉTAPES DE TRAITEMENT	20
14.3	ACTIONS JUGÉES ACCEPTABLES PAR LE BNQ	20
14.4	SUIVI DU BNQ	21
14.5	RÉVISION DU PROGRAMME DE CERTIFICATION ET MESURES COMPLÉMENTAIRES	21
ANNEXE A —	EXIGENCES GÉNÉRALES DE CERTIFICATION RELATIVES AU SYSTÈME DE GESTION DE LA QUALITÉ DE L'ENTREPRISE	23
ANNEXE B —	EXIGENCES CONCERNANT LE LABORATOIRE UTILISÉ PAR L'ENTREPRISE DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS D'ESSAI SUR SES PRODUITS	25
ANNEXE C —	ESSAIS EN PRÉSENCE DE TÉMOINS	27
ANNEXE D —	LICENCE D'UTILISATION DU CERTIFICAT, DE LA LETTRE D'ATTESTATION DE PRODUIT OU DE LA MARQUE DE CONFORMITÉ DU BNQ	28
ANNEXE E —	RÉFÉRENCES INFORMATIVES	30